

ÉNERGIE

INVESTIR

Énergie ou alimentation : que choisir ?

La méthanisation et l'agrivoltaïsme peuvent dégager un revenu complémentaire, tout en contribuant à la transition écologique.

La nécessité de se tourner vers des revenus complémentaires est devenue prégnante dans le monde agricole et la production d'énergies renouvelables constitue de fait une opportunité. « D'autant plus que la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) vise 45 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale à l'horizon 2030 », indique Alessandra Kirsch, directrice des études du think tank Agriculture Stratégies. « Sauf qu'on ne tient absolument pas ces objectifs », s'empresse-t-elle d'ajouter. En effet, les énergies renouvelables (ENR) ne pèsent aujourd'hui que 19 % de la production totale d'énergie. Quant à l'objectif de réaliser 7 % d'ENR à partir de biogaz à l'horizon 2030, il risque d'être difficile à atteindre : il n'est, en janvier 2023 que d'1 %.

Potentiel agronomique

En réalité, les agriculteurs peuvent dégager un revenu complémentaire, tout en contribuant à la transition écologique, de deux manières principales : par la méthanisation et par l'agrivoltaïsme. Sur le premier volet, « il existe une multiplicité de projets dont les investissements peuvent varier de 300 000 euros pour une unité de microméthanisation à plusieurs millions d'euros pour un modèle nettement plus grand », affirme Alessandra Kirsch. Encore faut-il que l'agriculteur puisse bien alimenter son méthaniseur car le pouvoir méthanogène varie en fonction des produits qu'il va injecter. Ainsi il préférera le fumier de volailles, l'ensilage d'herbe, les résidus de séchage de céréales ou les graisses agro-industrielles au pouvoir méthanogène très important au lisier porcin, aux déchets de légumes ou aux boues liquides des stations d'épuration, substrats nettement valorisables à quantité égale. Pour la directrice des études, de nombreuses autres questions se posent sur la décarbonation, sur la concurrence des surfaces ? « En cas de sécheresse, que dois-je faire de mes pulpes de betteraves ? Les mettre dans le méthaniseur ? Ou les donner à mes bovins parce qu'il n'y a plus d'herbe dans les prairies ? ». Les problématiques sont quasiment identiques pour l'agrivoltaïsme qui doit obligatoirement conserver le potentiel agronomique tout en restant une activité complémentaire à celle de l'agriculture. Mais « qui décide de l'orientation des panneaux ? Celui qui installe ou l'agriculteur ? Qui touche le loyer ? Qui gère les litiges ? Que se passe-t-il en cas de



Parmi les questions qui font débat, l'artificialisation des sols.

transmission de l'exploitation ? », s'interroge Alessandra Kirsch qui indique que les réponses ne se trouvent pas dans les textes législatifs et réglementaires.

Réguler la demande ?

Pour la biomasse qui « nourrit » les méthaniseurs, il faut s'in-

quier d'une baisse des rendements, estime pour sa part Pierre-Marie Aubert, directeur du programme agriculture et alimentation à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI). Car les accidents climatiques à répétition pèsent sur la produc-

tion des substrats. S'il estime aussi que la filière méthanisation et agrivoltaïsme peut être un levier potentiel de stabilisation des revenus agricoles encore faut-il bien apprécier le jeu de l'offre et de la demande « dans une approche multidimensionnelle ». Ce qu'Alessandra Kirsch

résume en deux questions : « s'est-on posé sur l'énergie et la biomasse, comme pour l'agriculture biologique d'ailleurs, la question du débouché économique ? Quel comportement peuvent avoir les consommateurs (demande) et les agriculteurs (offre) quand l'Union européenne impose un objectif de 25 % de bio à l'horizon 2030 ? ». « Et qu'en est-il de l'évolution des surfaces agricoles qui perdent chaque année en volume à cause de l'artificialisation des sols ? », s'inquiète pour sa part Stéphane Arousseau, président de l'Ifo-cap. « D'autant plus que le bilan de la ferme Europe est négatif. Elle dépend des marchés mondiaux notamment en termes d'importation d'alimentation animale, à l'image du soja brésilien », renchérit Pierre-Marie Aubert. Pour lui, une des solutions pourrait venir de la « régulation de la demande », c'est-à-dire d'une baisse de la consommation de la viande. Ce qui pourrait dégager une partie des surfaces qui pourraient alors être consacrées à la production d'énergies renouvelables.

On le voit, le débat est loin d'être tranché.

■ Christophe Soulard

Demandez votre démonstration !

www.ravillon.com Contact : 03.26.52.10.10

SOLUTIONS D'IMPLANTATION



Distribution dans les Ardennes, l'Aube et la Marne



Distribution dans les Ardennes et la Marne



Distribution dans les Ardennes, l'Aube et la Marne



RAVILLON

LA SOLUTION LA PLUS COMPLÈTE POUR VOS PROJETS DE MÉTHANISATION

ÉPANDAGE




ANALYSE ET CARTOGRAPHIE



ENSILAGE



CHARGEMENT

